

C.I.A.S Figeac -Centre Social et de Prévention

Place Vival

46100 Figeac

Tél : 05.65.50.05.01

Mail : carolepeltier.cias@grand-figeac.fr

COMPTE RENDU

GRUPE DE TRAVAIL N°3

Présents :

Mr Loredon Jean Pierre, Mr Bérard Stéphane, Mme Sercomanens Christiane, Mme Pradines Muriel, Mme Windels Virginie, Mme Dupin Amandine, Mme Godard Anne, Mme Courtault Catherine, Mme Tardieu Sandrine, Mme Dominique Demange, Mme Mas Cécile.

Excusée :

Mme Léa Fernandez.

Rappel des objectifs visés :

- ▶ La démarche engagée pour la création d'un guichet unique petite enfance vise :
 - A améliorer l'information, l'accueil, l'orientation et le suivi des demandes des familles.
 - La création d'une dynamique de réseau des structures d'accueils (individuels ou collectifs)
 - A rendre lisible l'ensemble des demandes sur le territoire : demandes satisfaites ainsi que non satisfaites. Cette fonction d'observatoire permettra d'avoir un regard prospectif sur l'offre et la demande de garde.
 - A la création d'un outil de mutualisation des ressources entre professionnels.

La politique petite enfance doit s'attacher, non seulement à contribuer à l'épanouissement des jeunes enfants mais aussi à aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle, à accompagner celles en difficultés pour prévenir les phénomènes de marginalité. Le Service petite enfance est un levier de développement du territoire.

Rappel des actions engagées :

Actions	Etat
Réaliser un questionnaire auprès des familles d'enfants de moins de 3 ans. https://docs.google.com/forms/d/1Nrhwrw8PZ917MxoNb4M4NqDQEIOWV2kSoxcB9oxCs-g/viewform	En cours
Diffuser un questionnaire auprès des ASMAT.	En cours
Guide des structures d'accueil des 0-6 ans	Réalisé depuis 2 ans
Signalétique commune pour les relais guichet unique petite enfance	En cours
Diffusion du site Internet via les entreprises sur leur site professionnel	En cours
Créer un collectif autour de la parentalité sur le territoire du Grand-Figeac	A Faire
Diffusion du site internet par les mairies sur leurs sites communaux	En cours

Identifier les besoins de formation des responsables de structures et d'accompagnement en cours.	En cours (Analyse de pratique, café parentalité co-éducation...)
Création d'un site internet Petite enfance. http://ciasgrandfigeac.jimdo.com/guichet-unique/	En phase de clôture
Organiser un événement annuel par les professionnels de la PE à destination des familles. (Semaine de la petite enfance) http://ciasgrandfigeac.jimdo.com/semaine-de-la-petite-enfance/	En cours
Organiser des réunions bimensuelles entre les responsables des structures Petite Enfance de l'ensemble du territoire, favoriser l'inter-connaissance, que le partage de problématique commune, mise en réseau de projets...	Mis en place.
Au travers du service Petite Enfance, le CIAS souhaite placer la notion de soutien et d'accompagnement à la parentalité tant au sein des actions spécifiques que dans des temps plus informels en s'adaptant aux diversités des problématiques et configurations familiales. http://ciasgrandfigeac.jimdo.com/actions-parentalit%C3%A9/agenda/	Mis en place tous les ans. (Ciné débat, soirées jeux, diffusion d'un bulletin d'info, spectacles PE, expositions, Café parentalité,

Groupe 3 – Une mission de développement de la dynamique de réseau des structures d'accueil (individuels ou collectifs) et de la lisibilité de l'offre sur le territoire.

1. Coordonner et animer le réseau Petite enfance du territoire pour améliorer l'accueil, l'information, l'orientation et le suivi des demandes des familles.
2. Rendre lisible les services petite enfance sur le territoire.
3. Répondre aux attentes des professionnels ?

➔ Compte-rendu est fait des précédentes réunions de travail. (groupe 1 et groupe 2) Les axes de travail sont transversaux à l'ensemble des groupes.

➔ Les ASMAT s'organisent pour être plus lisible, un accompagnement est en cours avec l'ADEFPAT. Elles souhaitent être visible auprès du secteur économique. Les ASMAT reprécisent le souhait de constituer une Crèche familiale.

La crèche familiale emploie des assistantes maternelles agréées qui accueillent à leur domicile de 1 à 4 enfants. Une ou 2 fois par semaine, les assistantes maternelles et les enfants se retrouvent dans les locaux **de la crèche familiale** pour favoriser la socialisation des enfants et leur éveil.

Les assistantes maternelles font l'objet d'un encadrement et d'un accompagnement professionnel assuré par du personnel de la crèche (puéricultrice, médecin...).

Elle est gérée par une collectivité territoriale (commune, services du département...) ou par un gestionnaire privé (par exemple une association). La crèche est placée sous le contrôle et la surveillance de la PMI.

Dans une crèche familiale, les parents ne sont pas les employeurs de l'assistant maternel. Ce mode d'accueil a l'avantage de décharger les parents de toutes les formalités administratives qu'ils ont à effectuer pour l'emploi direct d'un assistant maternel.

- Réflexion à mener sur une aide éventuelle octroyée par la collectivité à destination des familles les plus modestes pour l'embauche d'une ASMAT afin de valoriser l'accueil individuel.

Des simulations sont étudiées mais au vu du nombre d'éléments manquants, nous ne pouvons réaliser un coût estimatif.

Exemple : Argenteuil : l'aide financière forfaitaire trimestrielle, **VObébé**, peut être allouée, sous certaines conditions, aux **parents employeurs d'une assistante maternelle**. Elle prévoit trois montants correspondant à trois tranches de ressources.

Cet important effort vise un double objectif :

- familial, de soutien à la natalité ;
- socio-économique, d'encouragement au travail des femmes ;

Les ASMAT proposent de constituer des listes de personnes qui travailleraient :

- Le week-end
- Le matin
- Le soir.

La question **est de savoir si elles peuvent en vivre**

Il est demandé aux ASMAT pourquoi elles n'accueillent que très peu d'enfants en temps périscolaire ;

- Plusieurs raisons données : problème de proximité avec l'école (pas d'école sur place), les enfants gardés ne viennent pas de la même commune, contraintes techniques (horaires parents des autres enfants, véhicules...)

➔ Rôle du comité de pilotage :

Ce comité doit permettre :

- d'organiser les données dans un tout cohérent (offres disponibles, suivi des demandes)
- de les communiquer de façon accessible à un large public
- de promouvoir la petite enfance et de susciter le dialogue sur le sujet

Il veille à :

- Identifier et regrouper des données concernant les 0-3 ans
- Produire des analyses

Il incite à :

- animer et alimenter des débats, des discussions, des réflexions critiques.

Recenser les demandes des familles pour connaître le taux de demandes résolues, abandonnées, en cours de traitement. Prévoir un salarié sur ce suivi. Temps de travail à fixer !

Il est proposé de donner par le biais des écoles un questionnaire à l'entrée à l'école. Cette solution semble difficile à mettre en place. Il est donc suggéré avec l'aide d'un outil informatisé de s'appuyer sur les relais. (5 secteurs)

La CAF pourrait donner les informations suivantes :

- Nombre d'enfants gardé par une ASMAT
- Nombre d'enfants gardé dans les accueils collectifs

Cette base pourrait servir d'indicateur.

➔ Solliciter la PMI pour les données des ASMAT.

➔ Une prochaine réunion est à fixer avec l'ensemble du comité de pilotage :

Ordre du jour :

- Télé procédure (30 à 45 minutes)
- SCOT (45 minutes)
- Signalétique
- Divers.

Fin de réunion du groupe de travail à 22h45.